



Saint Pierre Bellevue, le 10 novembre 2015.

|  |
|--|
| <b>COMPTE-RENDU<br/>REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 NOVEMBRE 2015</b> |
|--|

**Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pateyron, Maire. Mesdames Calvet, Depaulis, Polla et Truffinet, Messieurs Bayle, Grazeilles, Nourrisseau et Tixier étaient présents.**

**Excusés : Messieurs Binette (procuration à M. Pateyron) et Leclerc (procuration à M. Grazeilles).**

⇒ **Adoption du procès-verbal de la réunion précédente**

Après lecture, le compte-rendu de la précédente réunion, ne soulevant aucune observation, est adopté à l'unanimité.

⇒ **Demande subvention DETR pour mise en accessibilité sanitaires salle polyvalente**

Les portes d'accès aux toilettes de la salle polyvalente ne répondant pas aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées, une demande de subvention de 50% au titre de la DETR va être présentée.

⇒ **Abonnement site Internet de la commune**

Monsieur le Maire rappelle que la commune dispose d'un site Internet depuis le 27 octobre 2014, administré par Eugénia Calvet: [www.mairie-saint-pierre-bellevue.fr](http://www.mairie-saint-pierre-bellevue.fr). Le montant mensuel de l'abonnement souscrit chez One and One (formule confort) est de 5,99 € la première année et passe à 23,99€ par mois à compter du 28/10/2015.

Après avoir pris contact avec le service clients du fournisseur, Monsieur le Maire présente deux propositions afin de réduire le coût de cet abonnement :

- Changer de formule, la formule standard étant à 11,99 € TTC par mois, avec conservation du site actuel et de tout son contenu, mais sans la possibilité de faire des newsletter, référencement pro ni synchronisation avec une fan page Facebook.
- Conserver la formule confort mais passer sur une nouvelle version, l'abonnement mensuel serait alors de 17,99 € par mois, avec conservation du site actuel et de tout son contenu.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'opter pour la formule d'abonnement Standard à 11,99 € par mois chez One and One.

⇒ **Demande de location du garage situé rue de Montvallet au Compeix**

Un habitant du Compeix souhaite louer le garage de la maison appartenant à la commune située rue de Montvallet au Compeix pour stocker des véhicules. Monsieur le Maire expose que le garage est en état d'être loué et que le bail serait sous forme précaire. Le conseil municipal accepte et fixe le montant du loyer à vingt euros par mois.

⇒ **Avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)**

Monsieur le Préfet a proposé la refonte des quinze Communautés de communes de la Creuse en trois Communautés de communes et une communauté d'agglomération. La commune de Saint Pierre Bellevue fait partie de la Communauté de communes Bourganeuf-Royère de Vassivière, laquelle serait rattachée à la CIATE du Pays Creuse-Thauron-Gartempe et de la Communauté de communes Creuse Grand Sud.

Le Préfet demande aux Conseils Municipaux d'émettre un avis sur ce projet. Après en avoir débattu, le Conseil municipal décide d'émettre un avis défavorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (10 voix contre le projet et 1 voix pour). Les avis des Conseils municipaux de la Creuse recueillis seront, à l'issue de la période de consultation, remis à la CDCI qui disposera d'un délai de 3 mois pour donner son avis et est habilitée à amender le projet. Le Préfet peut ne pas tenir compte de ces avis (procédure du passer-outre) et devra arrêter le schéma pour le 31 mars 2016.

### ⇒ QUESTIONS DIVERSES

○ **Schéma de mutualisation:**

La loi du 16 décembre 2010 impose aux Communauté de communes de rédiger un schéma de mutualisation des services. 14 communes (sur 20) de la Communauté de communes Bourgneuf-Royère de Vassivière ont répondu au questionnaire qui nous avait été adressé pour recenser les pratiques et besoins en la matière.

Monsieur le Maire précise que la mutualisation résulte d'un engagement volontaire de la Communauté de communes et de tout ou partie de ses Communes membres et que l'avis favorable du Conseil municipal au schéma de mutualisation n'impose pas la participation de la Commune aux actions prévues. Après en avoir débattu, le Conseil municipal émet un avis favorable au schéma de mutualisation de la Communauté de communes Bourgneuf-Royère de Vassivière (Contre : 2 voix, Pour : 6 voix et 3 abstentions).

- Evolution de la Charte Parc Naturel Régional de Millevaches : Le PNR devait consulter les communes n'ayant pas voulu adhérer lors de sa création pour leur présenter leur nouvelle charte avant fin 2015. Mireille Depaulis indique que cette charte n'étant pas finalisée, la présentation est reportée de six mois.
- Monsieur Grazeilles a effectué avec Monsieur Leblanc de l'entreprise Eurovia la réception des travaux de réfection de voirie et est très satisfait du travail réalisé et des délais respectés.
- Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur ANDRIEU, directeur départemental et coordonnateur de l'accueil des réfugiés en Creuse remerciant Monsieur et Madame Puygrenier pour leur proposition d'accueillir des réfugiés. "L'accueil dans des hébergements mis à disposition par des collectivités locales est privilégié", d'autant qu'un "accompagnement des réfugiés doit être mis en place ce qui nécessite la présence de structures adaptées à la prise en compte des questions de démarches administratives, apprentissage de la langue."
- Mireille Depaulis indique que l'association Contes en Creuse est partenaire du festival Coquelicot. L'adhésion au Centre Régional du livre en Limousin coûte 15 € par an.
- Anne Marie Winocq signale que la connexion internet ne fonctionne pas correctement côté bibliothèque. Monsieur le Maire prendra contact avec Didier Lassechere.
- Le container situé à l'entrée du bourg de St Pierre sur une parcelle appartenant au GSF sera déplacé et disposé sur la plateforme à la sortie du bourg.